



Paris, le 12 mars 2015

## **A L'ISSUE DES DÉBATS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE DE LA CPRP SNCF DU 12 MARS 2015**

Monsieur le Président,

Les administrateurs CGT, UNSA, SUD-Rail et la FGRCF, siégeant ce jour au Conseil d'Administration de la CPRP SNCF, réaffirment leur opposition à la volonté du gouvernement de mettre fin au versement au trimestre à échoir des pensions du régime spécial de retraite des cheminots.

C'est aussi ce message que plusieurs milliers de cheminots retraités et actifs sont venus porter sous les fenêtres de ce CA comme ils l'ont fait depuis plus de 3 ans et à de nombreuses reprises, exigeant :

- Le maintien du rythme de versement des pensions par trimestre d'avance ;
- La tenue d'un groupe de travail sur les pensions de réversion ;
- Une réunion tripartite Etat/SNCF/OS sur la reconnaissance des trimestres d'apprentissage ;
- L'augmentation des pensions au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Face au gouvernement, plus apte à réduire les droits des salariés actifs et retraités qu'à tenir ses engagements, nous sommes en droit d'affirmer que cette précipitation à vouloir imposer la mensualisation s'inscrit dans l'objectif d'un alignement de tous les régimes sur le régime général.

Sans refaire l'histoire, nous tenons à vous rappeler que les cheminots ont figuré parmi les premiers salariés de notre pays à obtenir des régimes de retraite unifiés par la loi du 21 juillet 1909.

Et de redire haut et fort à l'occasion de ce Conseil d'Administration, que les droits spécifiques de ce régime spécial (dont le paiement au trimestre à échoir) sont entièrement financés par une contribution de la SNCF, le T2, qui n'est rien d'autre que du salaire socialisé des cheminots.

A ce propos, il convient de rappeler que depuis le début des années 1990, gouvernements et patronat ne cessent de mettre en avant le "coût du travail" et la "compétitivité" pour justifier la régression salariale et réduire les droits en matière de protection sociale, maladie, retraite, famille...

Toutes les réformes des retraites engagées depuis 1993 n'ont eu d'autre objectif que celui de contenir les dépenses sociales face à la forte croissance du nombre de retraités.

Et c'est à la fin 2011 que le gouvernement de l'époque, évoquant les problèmes bancaires et la crise financière, a lancé un nouvel alignement par le bas : celui du paiement mensuel des pensions.

Au-delà de la réalisation de quelques économies, l'objectif est en fait politique : poursuivre l'unification des paramètres pour pouvoir regrouper tous les régimes de salariés (le fameux régime "unique") en vue de la réforme systémique envisagée par la loi de 2010.

Une réforme qui ouvrirait en grand les portes de la capitalisation au profit des grands groupes assurantiels et financiers qui piaffent d'impatience.

Imposer aujourd'hui la mensualisation des pensions des cheminots, dès janvier 2016, confirme cette analyse et s'apparente à un véritable coup de force du gouvernement pour supprimer un droit acquis obtenu en.... 1934 !

Les administrateurs CGT, UNSA, SUD-Rail et la FGRCF ne prendront pas part au vote considérant que nous sommes face à un coup de force du gouvernement sur le fond et la forme. En ce sens, nous rappelons qu'en date du 05 mars 2015, nos fédérations se sont adressées par courrier à Madame la Ministre des Affaires Sociales afin d'exiger le retrait de ce décret permettant ainsi de pérenniser le versement de la pension au trimestre à échoir, ainsi que le respect des engagements du ministère sur les pensions de réversion et la reconnaissance des trimestres d'apprentissage.

Je vous remercie de votre écoute.